



Cégep de
Baie-Comeau

Guide COVID-19 destiné aux membres du personnel

Pour une rentrée en toute sécurité!

Session d'hiver 2022

Version à jour en date du 13 janvier 2022

TABLE DES MATIÈRES

<u>INTRODUCTION</u>	3
<u>DISTRIBUTION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE</u>	4
<u>L'ARRIVÉE AU CÉGEP</u>	5
<u>RÈGLES D'HYGIÈNE DE BASE</u>	6
<u>EN CLASSE OU EN LABORATOIRE</u>	6
<u>PRÉSENCE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS AU CÉGEP</u>	7
<u>MANIPULATION ET ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE</u>	8
<u>CONCLUSION</u>	9

INTRODUCTION

Voici un guide rassemblant toutes les informations à jour relatives à la COVID-19. Ce guide vous permettra de bien vous préparer aux règles sanitaires à suivre lors de vos journées de travail au cégep. Il se veut votre référence tant sur le plan de la distanciation physique, du port d'équipements de protection individuelle, des symptômes à surveiller, que sur tout autre élément à ne pas oublier pour une rentrée en toute sécurité.

Avec l'arrivée du variant Omicron et la hausse des cas de COVID-19, l'[Enseignement supérieur - Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail \(CNESST\)](#) appelle les milieux de travail à renforcer les mesures sanitaires.

1. **Distanciation physique** :

Dans la mesure du possible, une distance minimale de 2 mètres entre les personnes doit être gardée au travail, de l'arrivée à la sortie.

Cette distance doit également être maintenue pendant les pauses et l'heure du dîner.

2. **Port du masque médical (de procédure) en continu** :

Un masque médical (de procédure) vous sera fourni à votre arrivée au cégep. Il vous est aussi possible de vous en procurer au Service des ressources matérielles, au bureau de M^{me} Karine Harrisson, au A-128.

Il devra être porté par les employés en continu à l'intérieur, et ce, même si la distanciation physique de 2 mètres est respectée ou même en présence d'une barrière physique.

À l'extérieur, le port du masque est requis lorsque des interactions à moins de 2 mètres sont inévitables.

Exceptionnellement, le masque peut être retiré, pour une courte période, dans les situations suivantes :

- si la santé ou la sécurité est compromise (ex. : buée obstruant la vue pendant la conduite d'un véhicule ou de machinerie);
- s'il nuit à la communication (ex. : pour la présentation de nouvelles, le secteur de la production audiovisuelle ou de l'information, ou les conférences de presse);
- s'il nuit à la compréhension ou à l'apprentissage (ex. : enseignement);
- si une personne travaille seule dans une cabine ou une pièce fermée (ex. : dans un bureau avec murs et porte, dans un camion ou dans un habitacle);
- si une personne mange et boit (ex. lors des repas et des pauses).

Mesures spécifiques

- Lors de rencontres avec des étudiants, favoriser la prise de rendez-vous de manière à pouvoir accueillir un étudiant à la fois dans les bureaux et d'éviter les files d'attente. Respect de la distanciation entre les personnes ou port du masque médical (de procédure).
- Dans les comptoirs de services (ex. : registrariat, services aux étudiants), revoir les processus afin de favoriser les demandes de service en ligne ou téléphoniques et limiter les rencontres en présentiel.
- Il en est de même pour les rencontres de départements et de services, il importe de privilégier les rencontres virtuelles.

DISTRIBUTION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Des masques seront en tout temps disponibles à l'entrée du cégep.
- Des boîtes de masques médicaux (de procédure) sont fournies sur demande au Service des ressources matérielles, au local A-128.
- Il vous est également possible de vous procurer une paire de lunettes de sécurité auprès de ce même service.

L'ARRIVÉE AU CÉGEP

Chaque jour, **AVANT VOTRE ARRIVÉE** au cégep :

1. Vous devrez personnellement évaluer votre état de santé

Vous devez vous isoler préventivement si vous ressentez :

☒ **UN** symptôme parmi la liste suivante :

- Fièvre
- Apparition ou aggravation d'une toux
- Essoufflement
- Difficultés respiratoires
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale (avec ou sans perte de goût)
- Mal de gorge

OU

- ☒ **DEUX** symptômes parmi la liste suivante :

- Maux de ventre
- Nausées ou vomissements
- Diarrhée
- Grande fatigue inhabituelle, sans raison évidente
- Perte d'appétit importante
- Douleurs musculaires généralisées ou mal de tête inhabituel (non lié à un effort physique)
- Nez qui coule ou congestion nasale de cause **inconnue**

OU

☒ **Si vous avez été identifié comme contact à risque élevé d'un cas confirmé de COVID-19.**

Bonne nouvelle! Vous n'aurez plus besoin de remplir quotidiennement le formulaire de façon quotidienne en vous présentant au cégep! Toutefois, avec ce guide, vous avez reçu par courriel un formulaire vous engageant pour la session d'hiver 2022 à :

→ **Ne pas** vous présenter sur les lieux de travail ou à une activité organisée par le Cégep, à vous isoler préventivement et à déclarer au Service des ressources humaines au poste 109, si vous présentez un ou plusieurs ymptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 ou si vous avez été identifié comme contact à risque élevé d'un cas confirmé de COVID-19.

Vous avez l'obligation de remplir ce formulaire de déclaration de santé **avant** le **début des cours** le **17 janvier** prochain.

Pour définir la durée de l'isolement et pour en savoir plus sur les tests de dépistage, vous pouvez consulter en tout temps la section suivante du site officiel du gouvernement du Québec sur les mesures en vigueur. Celles-ci peuvent être appelées à changer rapidement et régulièrement.



[Quand faut-il s'isoler \(COVID-19\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/quebec/fr/actualites/2020/09/quand-faut-il-s-isoler-covid-19)



2. Vous désinfectez les mains

Des distributrices sont disponibles partout dans le cégep.

3. Porter le masque médical (de procédure) dès votre arrivée et chaque fois que vous circulerez dans le cégep.

Le port du masque artisanal n'est pas permis.

RÈGLES D'HYGIÈNE DE BASE

Les règles qu'il importe d'appliquer chaque jour sont les suivantes :

- Laver ou désinfecter vos mains régulièrement. À l'arrivée au cégep, en entrant dans une salle de classe, au salon du personnel, puis aussi souvent que requis (après être allé à la salle de bain ou s'être mouché, par exemple).
- Tousser dans son coude.
- Jeter ses mouchoirs après usage.
- Apporter une bouteille d'eau réutilisable. Il n'est pas possible de boire à même les abreuvoirs, ils seront seulement disponibles pour remplir votre bouteille.

EN CLASSE OU EN LABORATOIRE

- Le masque médical (de procédure) est obligatoire pour toutes les étudiantes et tous les étudiants.
- Le port du masque médical (de procédure) est obligatoire **en tout temps** pour les étudiantes et les étudiants, même lorsqu'ils sont assis en classe ou à la bibliothèque, sauf exception pendant les activités qui le nécessitent (ex. : lorsqu'une personne s'alimente ou lors d'activités d'enseignement qui impliquent l'utilisation de certains instruments de musique ou le théâtre). Les étudiantes et les étudiants peuvent également retirer leur masque pendant le chant, si une distance de 2 mètres est maintenue entre eux.

- Dans les aires communes des établissements, une distance de 1 mètre doit idéalement être maintenue entre les étudiants, lorsque possible.
- Chaque classe sera équipée d'un distributeur de gel désinfectant à l'entrée. La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée dans la classe et avant de prendre la lingette et le vaporisateur pour désinfecter sa surface de travail.
- Chaque enseignant et chaque étudiant doit désinfecter sa surface de travail à la fin des cours.
- La prise des présences doit être faite au début de chaque cours. Les présences doivent être saisies dans l'espace prévu à cet effet, sur la plateforme Omnivox, en cas d'infection d'un membre de la population étudiante.

PRÉSENCE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS AU CÉGEP

Nous demandons à la population étudiante de limiter leur présence au cégep **à la tenue de leurs cours qui ne se donnent pas à distance**. Certaines exceptions s'appliquent, telles qu'un rendez-vous avec une ou un professionnel, l'impossibilité de retourner à la maison entre les cours, le besoin d'utiliser un logiciel spécialisé, le nonaccès à un ordinateur à la maison ou le besoin d'utiliser un ordinateur à des fins pédagogiques.

Sachez que :

- En tout temps, en dehors des cours, le port du masque médical (de procédure) et le respect de la distanciation physique sont **obligatoires**.
- L'accès à la zone des casiers demeure possible, avec le respect des consignes ci-dessus.
- L'accès au stade et à la salle de conditionnement physique est interdit, excepté pour les cours d'éducation physique.
- La bibliothèque demeure accessible uniquement pour le comptoir de prêt. Les heures d'ouverture sont les suivantes : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
- Des espaces de travail seront prévus au CVE et dans le Kibboutz. Ceux-ci seront accessibles du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h.
- Les étudiants pourront dîner au cégep, mais ils devront apporter un repas, des fours à micro-ondes seront à leur disposition, il n'y aura pas de service alimentaire.
- Si, dans le cadre de leurs travaux, les étudiants doivent avoir accès à un laboratoire informatique en dehors des heures de cours, ils doivent respecter les règles de distanciation et le port des équipements de protection individuelle, à défaut de quoi ils verront ce privilège leur être retiré.

MANIPULATION ET ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Masque médical (de procédure) :

- Désinfectez vos mains avant de mettre votre masque médical (de procédure).
- Assurez-vous de ne toucher que les cordons ou élastiques qui tiennent le masque médical (de procédure) à vos oreilles lors de sa manipulation. Si vous devez toucher votre masque médical (de procédure), vous devez avoir les mains propres.
- Ajustez votre masque médical (de procédure) au niveau du nez et du menton : il doit couvrir la totalité de cette partie de votre visage.
- Pour ranger votre masque médical (de procédure), manipulez-le par les élastiques ou les cordons et pliez-le en deux de sorte que seule la face extérieure soit visible.
- Pensez à conserver un petit sac, un mouchoir ou un petit contenant propre afin de ranger votre masque médical (de procédure) lorsque vous ne l'utilisez pas.
- Les masques médicaux (de procédure) peuvent être utilisés pour une période de quatre heures. Vous devez le changer s'il est humide, souillé ou endommagé.

Voici une courte vidéo explicative : <https://www.youtube.com/watch?v=2y3RKBKK6c>

Visière ou lunettes de sécurité :

- Désinfectez vos mains avant de mettre votre visière ou votre paire de lunettes.
- Assurez-vous de ne toucher que le cerceau de votre visière lorsque vous la mettez et tentez de ne manipuler que les branches de votre paire de lunettes.
- Nettoyez-les régulièrement avec de l'eau et du savon.

CONCLUSION

Le Cégep de Baie-Comeau a mis en place des mesures sanitaires strictes, répondant à ses obligations en vertu de la CNESST et aux directives de la Direction de santé publique. Ce guide pourrait être appelé à évoluer au cours de la session ou de l'année scolaire. Toute consigne qui n'est pas claire pour vous doit être discutée avec la personne responsable de la santé et de la sécurité, M Pascale St-Pierre, au poste 109 ou à l'adresse suivante : pstpierre@cegepbc.ca.

Nous vous rappelons également que le programme d'aide aux employés (PAE) est là pour vous, si vous en ressentez le besoin.

Accédez à votre *PAE* en tout temps par *téléphone*, par *Internet* ou en prenant une photo avec votre cellulaire du *code QR* ci-dessous :

1 800 361 2433

travailsantevie.com



Pascale St-Pierre, CRHA
Coordonnatrice des ressources humaines